



Au Conseil communal de Cossonay

Cossonay, le 30 juillet 2009

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 6/2009 relatif à l'approbation de la déclaration d'engagement de la Commune de Cossonay sur la voie d'un développement durable.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à une première séance qui a eu lieu le jeudi 25 juin 2009 au bâtiment administratif en présence de M. Bernard Keller, Municipal, que nous remercions pour ses éclaircissements ainsi que la discussion sous tous azimuts sur la problématique du développement durable, la commission s'est réunie une seconde fois le jeudi 23 juillet 2009 pour rédiger le rapport.

1. LES FAITS

Le réchauffement climatique est une réalité incontestable (même le gouvernement américain l'a désormais reconnu) qui ne peut malheureusement pas être nié par un hiver 2008/2009 particulièrement blanc. Il s'agit d'une tendance lourde, globale et démontrée scientifiquement. Par ailleurs, les informations suivantes sont particulièrement éclairantes :

- Environ 80 % des besoins énergétiques de la Suisse sont couverts par des importations d'énergies fossiles ou de combustibles nucléaires. De plus, l'amélioration de l'efficacité énergétique générée par les économies d'énergie est neutralisée par l'augmentation de la consommation.
- Jamais la Suisse n'a consommé autant d'énergie qu'en 2008. La consommation d'énergie s'inscrit en hausse de 4,1 % par rapport à 2007, pour atteindre un nouveau record de 900'040 térajoules ou 250'000 gigawattheure.
- Les ressources fossiles s'épuisent, la fin de l'ère pétrolière aura lieu au XXI^e siècle et l'explosion démographique est en cours : l'ONU prévoit 9 milliards d'habitants en 2050.

2. LE RÔLE DE LA COMMUNE

Bien plus terre à terre que les grands principes de la Confédération ou du Canton, la démarche de notre Commune se doit d'être non dogmatique et pragmatique. Ainsi, un simple suivi énergétique des bâtiments du PAM a permis une économie de 15% par une exploitation judicieuse, sans perte de confort. L'A21I doit être promu par la Commune, dont le rôle le plus important est incitatif, auprès des membres des autorités, des collaborateurs, de l'administration et de la population : c'est précisément la somme des petits effets sur le non-gaspillage de l'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique qui est recherchée.

En ce qui concerne les économies d'énergie, l'essentiel est d'agir là où soit le gain soit l'arrêt du gaspillage sont les plus conséquents. Pour illustrer cet objectif, un dernier exemple issu de la consommation d'eau. Globalement, la population suisse consomme 1'000 fois plus d'eau froide que d'eau minérale. Une analyse énergétique révèle pourtant les éléments suivants :

- l'ensemble de l'alimentation en eau froide utilise cinq fois moins d'énergie que la consommation d'eau minérale ;
- la consommation d'eau chaude n'équivaut qu'à 20 % de la consommation d'eau froide, mais utilise 50 fois plus d'énergie ;
- si l'on consommait 20 % de moins d'eau minérale ou seulement 2 % de moins d'eau chaude, on économiserait la totalité des besoins énergétiques de l'alimentation en eau froide.

3. CONCLUSIONS

En finalité, la démarche A21I n'a de sens qu'appliquée par tous à tous les niveaux, même s'ils paraissent peu significatifs. Il s'agit également de montrer aux enfants la différence entre un consommateur téléguidé et un consommateur équipé de sens critique, raison pour laquelle la démarche intègre un volet social, en plus de ceux relatifs à l'environnement et à l'économie.

La commission propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Cossonay :

- VU le préavis municipal N° 6/2009 relatif à l'approbation de la déclaration d'engagement de la Commune de Cossonay sur la voie d'un développement durable;
- OUI le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

Décide : d'autoriser la Municipalité à approuver la déclaration d'engagement de la Commune de Cossonay sur la voie d'un développement durable;

Pour la commission :

Sylvie Demont

.....

Henri Pasche

.....

Samuel Grossenbacher (rapporteur)

.....